

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

----

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – M. Laurent BALTRONS – Mme Laurianne VINCENT – MM. Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mmes Séverine MAZARS – M. Bruno BAYOL – Mme Marine FARBOS – M. Faridi ABOUBACARI – Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS.

Procuration : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,

Absents : MM. Michel BAERT – Maurice COUDERC - Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Lionel AULANIER – Mme Maryline SALVAN – M. Abdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

Objet : Création des postes d'Adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.2,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
Accusé de réception en préfecture  
012-211200134-20240219-20240219\_03-DE  
Reçu le 20/02/2024

DECIDE la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **20 février 2024**.

Publiée ou Notifiée le **20 février 2024**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

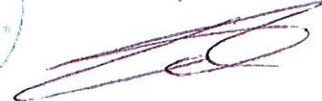


**Michèle JOSEPH-EDMOND**



Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Christine TEULIER**